

Mardi 21 mars 2017

Chers élèves et familles,

Il s'agit là d'une mise à jour de notre lettre du 30 janvier 2017 en vue de réaffirmer notre engagement à la protection du droit de tous les élèves de la Ville de New York à être scolarisés dans des écoles publiques quel que soit leur statut d'immigrés. Votre enfant est en tête de nos priorités et nous ferons tout ce que nous pouvons pour protéger ce droit et nous assurer que tous les élèves aient une éducation de qualité.

En vue d'assurer que tous les enfants continuent à s'instruire au sein d'un cadre d'apprentissage sécurisé et stimulant, nous donnons les **directives suivantes** aux membres du personnel de nos établissements scolaires :

Il ne sera pas permis aux organismes chargés de l'application des lois relatives aux douanes et à l'immigration (ICE) d'entrer dans les établissements scolaires, sauf dans les situations où il est formellement exigé par la loi.

Les politiques fédérales limitent quant à présent les arrestations, les interviews, les recherches, et la surveillance dans certains cadres, entre autres celui des écoles. Il ne sera permis aux agents responsables de l'exécution des lois fédérales, notamment aux agents de l'immigration, d'entrer dans les établissements scolaires du DOE que lorsque la loi les y autorise formellement, et uniquement qu'après que l'établissement ait consulté les avocats du DOE. Si un agent de l'ICE se rend dans une école en vue d'exécuter la loi sur l'immigration, l'Agent en charge de la sécurité de l'école appellera le chef de l'établissement scolaire pour qu'il/elle vienne accueillir l'agent de l'immigration au bureau du dit Agent. Le Chef de l'établissement dira à l'agent qu'il doit se tenir en dehors de l'édifice en attendant que le directeur consulte les avocats du DOE. Le/la directeur/directrice avisera également le parent/tuteur après avoir consulté les avocats du DOE. En général, il ne sera permis aux agents responsables de l'exécution des lois fédérales d'entrer dans l'édifice que lorsqu'ils ont des mandats judiciaires en bonne et dûe forme ou très rarement lorsqu'il y a certains types d'urgence exigeant une action immédiate.

Le personnel du DOE ne divulguera aucun renseignement sur les élèves sauf requis formellement par la loi.

Au cas où un agent de l'immigration, notamment un agent de l'ICE, demanderait l'accès aux dossiers d'un élève, le chef de l'établissement prendra tout document que l'agent a en sa possession pour l'envoyer aux avocats du DOE et attendra d'autres instructions. Le/la directeur/directrice avisera également le parent/tuteur après avoir consulté les avocats du DOE.

Le DOE et le Bureau du Maire chargé des questions d'immigration (MOIA) font davantage d'ateliers Connaître vos droits *Know Your Rights* pour les élèves, les parents et les membres de la communauté.

En partenariat avec le Projet de loi de Fordham relatif à la Préparation des immigrants *Law Immigrant Preparedness Project*, Catholic Charities et d'autres prestataires de services juridiques, nous offrons dans toute la Ville 100 ateliers Connaître vos droits *Know Your Rights* aux élèves qui seront disponibles pendant les heures de cours, après et avant les heures de cours réguliers. Les 100 foras seront organisés dans des établissements scolaires, notamment les écoles communautaires et les écoles internationales, à travers la Ville. À ces stages de formation, il est enseigné aux élèves les droits des New Yorkais à titre d'immigré et il leur est donné des renseignements sur les services de la Ville, la planification de la sécurité et la prévention des fraudes. Au cours de bon nombre de ces ateliers, les participants trouveront des services juridiques par le biais du programme ActionNYC at Schools.

Nous offrons aux familles des stages de formation gratuits dans les boroughs par le biais de nos Centres d'assistance de proximité. Nous continuerons à offrir des stages de formation en partenariat avec les organisations communautaires afin d'offrir d'autres sessions au cours des prochaines semaines.

Le DOE offrira également d'autres ressources relatives au programme scolaire et des soutiens sociaux et affectifs.

Nous nous attachons à offrir un cadre d'apprentissage sécurisé où tous les enfants sont pris en compte dans tous les bâtiments scolaires. Il est conseillé aux écoles d'encourager des discussions avec les membres du personnel et les élèves qui promeuvent le respect au cours des conversations ayant trait à la diversité et l'inclusion.

Les familles doivent mettre à jour les dossiers scolaires.

Pour rappel, le DOE ne demande pas d'informations relatives au statut d'immigré des élèves. Nous demandons à tous les parents et familles de mettre à jour les dossiers scolaires pour nous assurer d'avoir des données récentes dans les dossiers, notamment des coordonnées de personnes à contacter données par le parent ou le tuteur et au moins le nom et les coordonnées d'autres personnes à contacter pour chaque élève. Au cas où un parent ou un tuteur ne pourrait pas venir chercher un enfant à l'école, nous consulterons ces informations afin de trouver un adulte de confiance qui puisse venir chercher l'enfant en leur absence.

Tous les New Yorkais, quel que soit leur statut d'immigrés, peuvent continuer à avoir accès aux services de la Ville.

Composez le 311. Pour toute question, visitez <http://schools.nyc.gov/supportingallstudents> pour en savoir plus sur les directives du DOE relatives à l'immigration et pour avoir accès aux ressources pour soutenir et votre famille et vous.

En outre, nous avons mis à jour le document Foire aux questions (FAQ) pour prendre en compte d'autres questions que vous pourriez vouloir poser. Vous pouvez appeler le 311 ou visiter nyc.gov/immigrants pour obtenir plus d'informations auprès du Bureau du Maire chargé des questions d'immigration.

Dans la Ville de New York, nous nous engageons aux idéaux représentés par la Statue de la liberté. Nous sommes une nation d'immigrants, et nous sommes une Ville d'immigrants. Nous sommes plus forts en fonction de nos différences. Aujourd'hui, aux côtés de tous les New Yorkais, nous réaffirmons l'engagement que nous prenons de rester à vos côtés.

Sincères salutations,



Carmen Fariña
Chancelier
Département de l'Éducation de NYC



Nisha Agarwal
Commissaire
Bureau du Maire chargé des questions d'immigration